

"Crisis fait mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"

François de Civille

LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin Trimestriel - N°13 Avril 2004

Bois-Hérault et son école

Editorial



PLU

PLU, un nom bien barbare pour désigner le Plan Local d'Urbanisme. Nous nous étions habitués au POS/Plan d'Occupation des Sols, et il faut maintenant bien retenir ces initiales au titre de la gestion de l'urbanisme pour notre commune. A chaque réunion du Conseil Municipal, nous l'élaborons un peu mieux pour le rendre le plus proche de vos préoccupations. La prochaine étape est l'adoption du projet d'aménagement et de développement durable (le PADD). Nous nous rencontrerons cet été pour vous faire le point des travaux en cours. Sachez que cette réflexion s'inscrit bien entendu dans le cadre du plan d'assainissement par zone de la commune que nous avons arrêté et qui sera prochainement exposé à tous.

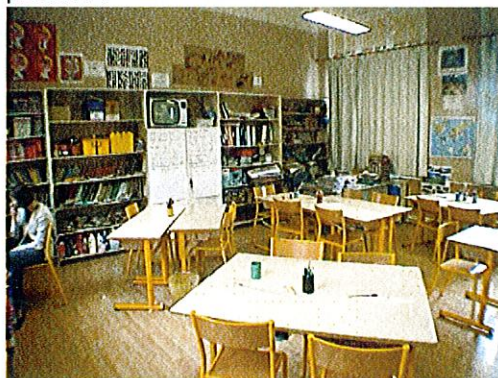
**Edouard de Lamaze
Maire**

L'école de Bois-Hérault, "Il y a toujours dans notre enfance un moment où la porte s'ouvre et laisse entrer l'avenir" (Julien Green).

Transmettre le savoir et éduquer nos chers enfants est l'ambition que se donne depuis toujours la commune de Bois-Hérault. L'école et l'enseignement sont l'une des principales préoccupations de notre Conseil Municipal. Noble et lourde tâche !

La tâche est effectivement lourde et les dernières statistiques reçues de l'Académie sont une bonne occasion de faire le point sur la question.

Depuis la création du Comité des Hauts-Boscs, comprenant les communes de Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Roger et Bois-Hérault, nous avons dans notre commune, la responsabilité d'une classe unique (CE2), avec sa cantine, sa cour de récréation, son préau...



Le Comité des Hauts-Boscs est présidé par Monsieur Rousseau, Maire de Bosc-Bordel, et l'enseignement de la classe est dispensé par Madame Céline Leiningier.

Nos délégués municipaux à l'école sont Eliane Coëffier et Florence Bertin.

Le budget communal réserve chaque année pour ce chapitre de dépenses, la somme d'environ 2 000 €, soit approximativement 118 €, par enfant scolarisé, sans compter l'entretien, le chauffage et la maintenance des locaux.

Cependant, les choses changent :

- Le Comité des Hauts-Boscs vient d'élaborer un nouveau budget pour 2004 faisant res-

sortir une dépense globale pour Bois-Hérault de 10 000 € environ, comprenant en cela toutes les dépenses afférentes à la classe (ménage, électricité, ...) et éviter ainsi la dispersion de ces dépenses depuis lors. Cette globalisation de la dépense, nous permet de mieux appréhender la charge fixe.

- La scolarisation ne cesse d'augmenter dans les Hauts-Boscs et il est prévu que notre classe passe de 17 élèves à l'heure actuelle, à près de 30 élèves l'année prochaine. Un problème de place se pose désormais et il faut dès à présent offrir le meilleur accueil à ces jeunes enfants et à notre institutrice.

- Si des travaux importants ont été jusque là réalisés (réfection de la cour de récréation, mise aux normes de l'électricité des locaux, aménagement du parking, changement de 2 fenêtres au sud en PVC, ...), nous devons profiter de cet accroissement des effectifs pour réaménager la salle de classe et créer des espaces de rangements.

Nous allons être ainsi contraints d'étendre les installations et équipements de l'école, sous le préau pour répondre à cette exigence.

Cela ne remettra pas en cause la réalisation de nos réunions municipales mais il est certain qu'à long terme, il faudra prévoir une solution mieux adaptée avec notamment un coin "école-bibliothèque", bureau de l'institutrice, etc. ...

Le Conseil Municipal et moi-même étudions les solutions à cet égard.

Nous nous mobilisons pour que vive toujours et encore mieux l'école de Bois-Hérault et éviter le scénario malheureusement bien connu de la fermeture des classes en milieu rural. Puisse notre mobilisation permettre le maintien de la classe de Bois-Hérault, visitée par la première dame de France, et si activement vivante grâce aux parents des élèves.

E.L.

Comité des Fêtes

Galette des Rois

Le 18 janvier 2004, comme tous les ans, le Comité des Fêtes organisait "La galette des Rois", afin de permettre à Monsieur le Maire de présenter ses Vœux à ses administrés.

D'abord, un retour sur 2003 avec la fin des travaux de réhabilitation de l'église, les décès de madame Bernadette Coëffier et de madame Elise Préaux.

Pour 2004, l'accueil des nouveaux habitants, M. et Mme Delabarre dans le presbytère face au château, ainsi que M. et Mme Trolley chemin des Ecurieuls.

Puis, des souhaits de Paix dans le monde et, plus spécialement, pour la guerre Israëlo-arabe et en Irak - un emploi pour tous - la mise en œuvre des travaux d'assainissement dans le préau et la mise en place d'un programme d'aménagement du village (PLU).

Le temps de réchauffer les galettes, la loterie annuelle permettait à de nombreuses familles de se partager les lots réservés à la maison, au bricolage et aux enfants. Cette animation remporte toujours un vif succès, puisque l'on en redemande. Mais ce qui est bon doit être rare...

Le cidre étant la boisson du coin, il ne suffisait que de se servir. La distribution

des galettes est un moment qui, vu de l'extérieur fait sourire. Qui allaient être le Roi et la Reine de Bois-Hérault pour



2004 ?

Ce fut Eliane Coëffier qui eût cet honneur et reçu donc le bouquet fleuri, Michel Tugot-Doris, notre Roi, la bouteille de champagne. Un café clôturait cette après-midi.

Choucroute

Une odeur d'Alsace planait sur notre village le 3 avril. Le Comité des Fêtes recevait ses amis pour sa Soirée choucroute.

La joie de partager une soirée ensemble se lit sur les visages, et le succès de cette soirée à thème confirme sa réussite.

Une soixantaine de personnes maximum offre les meilleures conditions de

réception dans notre salle.

Que dire du menu, qui reste dans la tradition : blanc d'Alsace en apéritif, choucroute des plus garnies et bien



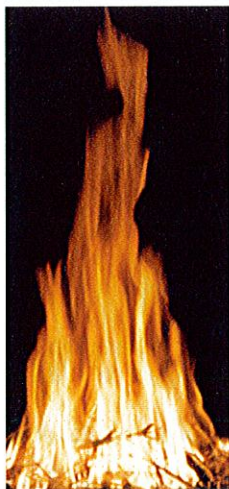
servie, accompagnée d'une bière, munster, kouglof, café.

La phase animation, qui avait pour thème les acteurs, ayant dérivé vers la chanson et vice-versa, délivrait une passion et une réflexion des plus amusantes. Voir fredonner par les uns et les autres, afin de se remettre en mémoire l'interprète, créait une cacophonie des plus amusants. Mais il fallait un gagnant et ce furent en ex aequo la table Foulon/Leseigneur et Delamotte qui se partagèrent les bouteilles.

La fête se terminait dans une ambiance des plus festives vers les 2h.

D.C.

Le saviez-vous ?



La Saint-Jean 24 juin

La Saint-Jean est souvent oubliée aujourd'hui, mais autrefois, c'était une fête très attendue : lorsque les soirées sont longues et douces, au mois de juin, quel plaisir de danser autour du feu !

Les feux du solstice

Cette fameuse nuit du solstice d'été avait, disait-on, des vertus surnaturelles. Les hommes avaient coutume d'allumer de gigantesques feux cérémoniels. Cette tradition séculaire avait pour but de purifier la nuit des sorcières, des lutins et autres esprits follets.

Une tradition christianisée

L'église jugea diabolique la pratique de ces grands feux païens. Elle s'empressa de les christianiser et décida de célébrer, le 24 juin, la fête de la naissance de saint

jean-Baptiste.

Allumer le feu !

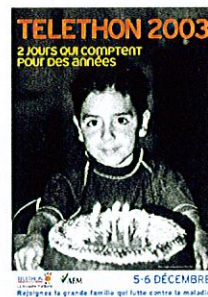
La pratique des feux de Saint-Jean n'a pas disparu. Le bûcher peut atteindre parfois vingt mètres de haut ! En général, on le construit sur des collines pour qu'il soit visible de très loin. On les décore de fleurs, de feuillages et de plantes aromatiques. Les petits malins y cachent aussi des marrons, qui exploseront sous l'effet de la chaleur. C'est le personnage le plus important du village ou de la ville qui fait craquer l'allumette. On chante et danse autour du feu. C'est pour cela que l'on appelle ces bûchers enflammés des " feux de joie ".

Un feu symbolique

Selon la tradition, les époux, fiancés ou amoureux sautent par dessus le feu encore allumé pour que leur amour s'intensifie. Dans certaine région, on faisait dévaler des collines des roues enflammées, qui terminaient leur course dans la rivière en contrebas. C'était une manière de signifier que la course du soleil s'arrêtait cette nuit-là.

F.B.

Téléthon 2003



La réunion clôturant le Téléthon 2003 s'est tenu le lundi 9 février 2004 en la Mairie de Buchy. En participant au défi "2003 pièces du puzzle de l'espoir", Bois-Hérault a contribué au succès

du Téléthon sur le canton.

Les 153 Euros de Bois-Hérault sont venus s'ajouter aux dons du canton, pour aboutir à un total de 10 024,89 Euros. Merci et rendez-vous pour le Téléthon 2004.

R.C.

Vie pratique



Les fleurs qui aident les légumes à pousser

Un potager fleuri, c'est plus joli ! Mais les fleurs constituent aussi une assurance de bonne santé pour les légumes.

Toutes les variétés, sans exception, font bon ménage avec les légumes. Une seule exigence : des fleurs plus petites que les plants de salades, de tomates... afin qu'elles ne leur fassent pas d'ombre. Pour le printemps, les pensées et les tulipes offrent une longue floraison.

Les avantages d'un équilibre naturel

En été, vous aurez tout intérêt à opter pour les variétés aussi utiles que belles. Ainsi les œillets et les roses d'Inde offrent l'avantage de désinfecter le sol. Idéales pour les choux, les capucines servent de pièges pour les chenilles et les pucerons. Quant aux soleils et aux tournesols, ils fournissent des graines aux oiseaux. Dernier atout, toutes ces fleurs n'exigent aucun soin et attirent les insectes utiles, contribuant à recréer un équilibre naturel au jardin.

Au début du mois de mars, vous pouvez semer en barquettes œillets d'Inde, mufliers, œillets mignardise que vous planterez à la fin du mois.

Vous enterrerez à ce moment directement en place les graines de capucines, d'alysses, de soucis et de soleils. Coté aménagement, vous aurez le choix entre trois façons de planter vos fleurs. Glaïeuls, tulipes, iris... font un bel effet en rangées. Œillets d'Inde et thym, qui ont l'avantage de garder leur feuilles durant l'hiver, seront utilisés en bordure, pour souligner vos carrés de fraisiers. Enfin mêlées au gré de votre fantaisie, les pensées envahiront vos salades, les capucines, vos pieds de tomates...

M.T-D.

Avis à la population



Recensement

Jeunes français de 16 ans, garçons et filles, faites-vous recenser !

Dès le jour de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est **obligatoire** !

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie ; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : BEP, BAC, permis de conduire... Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen :

Centre du service national
Quartier Philippon
56, rue Saint-Vivien
76000 ROUEN

Réception du public :

uniquement sur rendez-vous

Adresse Internet :

csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr

Téléphone :

02.32.08.20.73

02.32.08.20.78

02.32.08.20.79

Accueil de jeunes australiens

Heather, Tom et Bianca cherchent une famille d'accueil.

Le CEI-Club des 4 vents "Centre d'Echanges Internationaux", association loi 1901, organise depuis sa création en 1947, l'accueil de jeunes étrangers en France. Il s'agit pour ces jeunes australiens, de vivre en immersion dans une famille d'accueil bénévole, tout en étant scolarisés au collège ou au lycée, pendant du durée de leur séjour (frais de scolarité intégralement pris en charge par le CEI).

Heather, Tom et Bianca sont respectivement originaires de Sydney, d'Adélaïde et de Melbourne et ont tous trois entre 15 et 17 ans. Ils adorent la langue française et ont des intérêts divers tels que la guitare, la natation, le tennis, le cinéma, la danse ou encore la cuisine et la peinture. Pour la famille d'accueil, ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. Il n'est pas nécessaire d'avoir une grande maison mais simplement d'avoir envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Cette année, le CEI-Club des 4 vents

cherche des familles prêtes à recevoir Heather, Tom et Bianca. Les familles intéressées par cet accueil sont invitées à prendre contact avec la représentante locale du CEI-Club des 4 vents, au

02 35 97 46 22 ou 06 16 77 34 16

et en cas d'absence, avec le bureau coordinateur au 02-99-20-06-14 qui transmettra.

Le Préfet du département de la Seine-Maritime

Vu le code des communes et notamment l'article L.131-13 ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.26-15 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1, L.2, L.48 et L.49 ;

Vu le décret n°73-502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions au titre 1^{er} du livre 1^{er} du code de la santé publique ;

Vu le décret n°88-523 du 5 mai 1988 pris pour application de l'article 1^{er} du code de la santé publique et relatif aux règles propres à conserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1988 relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1 : Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Rappel : Le ramassage des déchets verts n'est pas assuré sur la commune.

Rappel : Par arrêté préfectoral, le fauchage des chardons doit être effectué avant le 14 juillet afin d'en éviter la propagation.

Courrier des lecteurs



Si vous souhaitez réagir à notre bulletin dans le cadre de la commune, vos articles seront les bienvenus, dans la limite de la place disponible (pas de photo).

Conseil Municipal

Compte-rendu du 30 janvier

Eglise

Le Conseil Municipal autorise le mandatement des factures restées en instance à la trésorerie de Buchy.

Un devis sera demandé à Joël Poignie pour terminer l'éradication de la mэрule notamment sous les stalles en retour du chœur, et la réfection des parties basses des lambris et leurs fixations.

Le Conseil Municipal remercie Michel Tugot-Doris et Christian Dailleux pour les réparations effectuées sur les vitraux.

L'entreprise Huchez sera contactée pour une vérification des cloches et un devis sera demandé pour l'électrification des 2^{ème} et 3^{ème} cloches

Permis de construire

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Mickaël Leboucher et Stéphanie Mouchard, chemin des Ecuireuils, section A n°192, mais souhaite que la haie chemin des Ecuireuils soit conservée.

SIROM

Le compromis de vente pour l'acquisition du terrain pour la déchetterie est concrétisé depuis peu. Elle sera donc construite à Buchy, route de Rocquemont sur la zone d'activité. Le coût de cette acquisition est de 84 000 €, frais divers en sus. Il y a lieu de recourir à un emprunt. Les coûts de fonctionnement de la déchetterie sont évalués à 13 € par habitant.

M. le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à M. le Président du Syndicat demandant de pouvoir offrir aux habitants de la commune des containers individuels. Il est souligné que le ramassage des ordures ménagères au Mont-Rouvel n'est pas effectué en temps. Des renseignements seront pris à la mairie de Buchy.

Divers

- Lors de la dernière assemblée générale

des Maires et Adjointes du canton de Buchy, il a été décidé que chaque commune du canton délibère sur le fait que *Paris-Normandie* n'accepte pas de faire paraître les informations concernant le canton de Buchy dans son édition *Rouen-agglo*. Le Conseil Municipal souligne que le canton de Buchy a toujours dépendu des arrondissements judiciaires et administratifs de Rouen et fait partie avec les cantons de Darnétal et Clères du Syndicat d'Aménagement et de Développement Economique entre Seine et Bray, en passe de devenir Pays entre Seine et Bray ; ajoute que la vie quotidienne du canton est étroitement liée aux activités rouennaises et que le refus de *Paris-Normandie* de faire figurer les informations concernant leurs activités les prive de toute publicité vers le public rouennais et des cantons voisins les plus proches ; demande instamment à *Paris-Normandie* de rattacher ces publications à son édition *Rouen-agglo*.

- Suite à des rumeurs de réorganisation du Ministère des Finances, comportant la fermeture de certains bureaux de perception du Trésor Public, les élus locaux craignent de subir des décisions sans concertation possible. La suppression ou l'éloignement des bureaux de perception des communes de Buchy et de Blainville-Crevon représenterait un handicap pour les usagers et les élus locaux. A l'unanimité, les membres présents souhaitent le maintien en activité des bureaux de perception des communes de Buchy et de Blainville-Crevon, avec l'engagement des communes adhérentes ou concernées par la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles du transfert du siège de celle-ci sur le canton de Buchy.

- Le Conseil Municipal remercie M. et Mme Roger Sicaud pour le don à la commune de la parcelle section AB n°81

d'une superficie de 9 centiares située au Mont-Rouvel (emplacement de la stèle).

Compte-rendu du 26 mars

Budget

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés.

Eliane Coëffier, présidente du CCAS, souhaite que la subvention attribuée au CCAS soit portée à 700 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

Le prêtre de Buchy, représentant la paroisse, remercie la commune d'avoir effectuée des travaux dans l'église.

Certificat d'urbanisme

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la demande de M. Acart concernant l'urbanisation de 6 lots au Mont-Rouvel pour les raisons suivantes : les parcelles A, B et C doivent avoir une surface minimum de 2000 m² ; les parcelles D, E et F sont d'accès difficiles et implantées sur une terre arable de culture ; et tout ceci nuit incontestablement à l'esthétique, mais surtout à l'environnement et aux conditions d'urbanisation.

Permis de construire

Le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant la propriété de M. Gérard Bouteiller au Mont-Rouvel.

Déclaration de travaux

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le déplacement de l'abri à volailles sur la propriété de M. et Mme Jean-Jacques Uger au Mont-Rouvel.

SIADÉ

Le Conseil Municipal se prononce favorablement au retrait des communes de Saint-Martin-sur-le-Vivier, Fontaine-sous-Préaux, Roncherolles-sur-le-Vivier et Le Héron.

Employé communal

Le contrat de M. Fournier ne pouvant être renouvelé, le Conseil Municipal décide d'embaucher une autre personne. R.C.

Informations Générales

Accueil

Naissance

Noces d'Or

Décès

Téléphones utiles

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmes : 17

Ambulance Bucheoise : 02.35.34.42.05

Ambulance Hébert : 02.35.34.43.79

Centre anti-poisons : 02.35.88.44.00

Médecins

Marc Baril : 02.35.34.41.41

Philippe Duret : 02.35.34.09.36

M-C Monnoye : 02.35.34.09.36

Vétérinaires

Jean-Claude Tartarin : 02.35.34.40.06

François Thomas : 02.35.34.40.06

Pharmacie

Y. Qureshi Bellec : 02.35.34.40.41

Agenda

8 mai 11h30 : Commémoration

9 mai 13h00 : Repas des Anciens

5 juin 20h30 : Fête des Mères

Poubelles : 13 - 27 avril

11 - 25 mai

1 - 8 - 15 - 22 - 29 juin

Ouvertures de la Mairie

Mardi : 09h30 - 18h30

Jeudi : 14h00 - 18h30

Permanence des Adjointes

Mardi : 14h00 - 16h00

Permanence du Maire

Samedi matin sur rendez-vous

Téléphone : 02.35.34.44.37

Fax : 02.35.34.29.47

E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr